

RUBRIQUE 4

(Séance du conseil du 8 juin 2016)

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES MASKOUTAINS CONVOQUÉE À 20 H, TENUE À 20 H, LE MERCREDI 11 MAI 2016, DANS LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 795, AVENUE DU PALAIS, À SAINT-HYACINTHE.

Sont présents :

Madame le préfet, Francine Morin, Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville;

Messieurs et Mesdames les conseillers de comté :

Yves de Bellefeuille, Municipalité de Saint-Jude;
Réjean Bernier, Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu;
Stéphane Bernier, Municipalité de Saint-Louis;
Denis Chabot, Municipalité de Saint-Liboire;
Donald Côté, substitut, Ville de Saint-Hyacinthe;
Hélène Dufault, substitut, Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot;
Alain Jobin, Municipalité de Saint-Barnabé-Sud;
Mario Jussaume, Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville;
André Lefebvre, Municipalité du Village de Sainte-Madeleine;
Christian Martin, Municipalité de Saint-Damase;
Raymonde Plamondon, Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton;
Claude Roger, Municipalité de La Présentation;
Mario St-Pierre, Ville de Saint-Pie;
Richard Veilleux, Municipalité de Saint-Hugues;

formant le quorum en conformément à la loi.

Sont absents :

Simon Lacombe, Municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine;
Claude Corbeil, Ville de Saint-Hyacinthe;
Normand Corbeil, Municipalité de Saint-Simon;
Robert Houle, Municipalité de Saint-Dominique;
Yves Petit, Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot;

Sont également présents :

Charles Fillion, directeur associé au développement économique;
Réal Campeau, directeur à l'aménagement;
Gabriel Michaud, directeur général;
Josée Vendette, greffière.

ORDRE DU JOUR

- 1- Assemblée publique de consultation;
- 2- Ouverture de la séance ordinaire;
- 3- Adoption de l'ordre du jour;
- 4- Séance ordinaire du 13 avril 2016 – Procès-verbal – Approbation;
- 5- Période de questions;

6- Période d'information réservée aux membres du Conseil;

7 - SECTION GÉNÉRALE

7-1 Toitures de la MRC des Maskoutains – Contrat – Adjudication;

8 - RÈGLEMENT

8-1 Adoption – Règlement numéro 16-443 modifiant le règlement numéro 03-128 relatif au schéma d'aménagement révisé (Corrections zone inondable / Rivière Yamaska – Saint-Hyacinthe – Lots 4 878 356 et 5 428 877);

8-2 Adoption – Règlement d'emprunt numéro 16-447 décrétant un emprunt pour la réfection des toitures du siège social de la MRC des Maskoutains;

8-3 Adoption – Règlement numéro 16-448 relatif à l'établissement des quotes-parts concernant les travaux d'entretien du cours d'eau Décharge du CN, principale et de ses première et deuxième décharges sur le territoire de la MRC de Pierre-De Saurel et des Maskoutains;

9 - ADMINISTRATION ET FINANCES

9-1 Procès-verbal – Comité administratif – Séance ordinaire du 26 avril 2016 – Dépôt;

9-2 État comparatif des revenus et dépenses de l'exercice 2016 – 31 mars 2016 – Dépôt;

9-3 Assurances collectives des employés – An 3 – Renouvellement;

9-4 Ressources humaines – Agente de liaison du comité de bassin versant – Congé de maternité – Remplacement;

9-5 Comité de liaison MRC/UPA – Représentants de la société civile – Désignation;

9-6 Convoi-citoyen – Transport ferroviaire – Demande du BAPE – Appui;

9-7 Plan de communication – Approbation;

9-8 Plan de communication – Mise en oeuvre – Mandats;

10 - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA MRC DES MASKOUTAINS

10-1 Fonds de développement des territoires – Comité d'analyse des projets structurants – Représentants – Nominations;

10-2 Développement économique – Politique du Fonds microcrédit – Recommandation;

10-3 Développement économique – Politique d'investissement commune FLI/FLS – Modifications;

10-4 Développement économique – Annexe C de la convention de partenariat FLS – Modifications;

10-5 TransformAction – Entente – Prolongation;

11 - AMÉNAGEMENT ET ENVIRONNEMENT

11-1 Comité consultatif agricole – Représentants de la société civile et de l'Union des producteurs agricoles – Désignations;

- 11-2 Règlement régional 05-164 relatif à la protection des boisés – Fonctionnaire désigné adjoint – Municipalité de Saint-Jude – Nomination;
- 11-3 Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) – Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs – Projet de Plateforme web – Deuxième appel de projets – Approbation de dépôt;
- 11-4 Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) – Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs – Projet de valorisation des boisés et des corridors naturels de la MRC des Maskoutains – Deuxième appel de projets – Approbation de dépôt;

12 - COURS D'EAU ET VOIRIE

- 12-1 Cours d'eau – Procédures relatives à l'entretien de cours d'eau en milieu agricole – Signataires – Désignation;
- 12-2 Décharge du Grand Rang Saint-François, principal (12/MASK010/220) – Contrat 008/2016 – Villes de Saint-Pie et de Saint-Hyacinthe – Rapport agronomique et recommandations pour travaux 2016;
- 12-3 Ruisseau Décharge des Vingt, principal (15/4525-33/280) – Contrat 002/2016 – Municipalité de Saint-Jude – Préparation des plans et devis – Autorisation;
- 12-4 Cours d'eau Petit-Ledoux, branche 2 (15/8630/295) – Contrat 007/2016 – Municipalité de Saint-Liboire – Préparation des plans et devis – Autorisation;
- 12-5 Descente Jérôme-Bonin, embranchement du 3e rang (15/7566/287) – Contrat 006/2016 – Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu – Préparation des plans et devis – Autorisation;
- 12-6 MRC des Laurentides et MRC de Lac Saint-Jean – Régime actuel de gestion des cours d'eau – Position – Appui;

13 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 13-1 Sûreté du Québec – Constats d'infraction municipaux – Impression – Autorisation;

14 - SÉCURITÉ INCENDIE ET CIVILE

Aucun item

15 - TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF RÉGIONAL

Aucun item

16 - FONDS DE DÉVELOPPEMENT RURAL

- 16-1 Fonds de développement rural – Projets (1^{re} vague) – Approbation et autorisation de signature;

17 - MATIÈRES RÉSIDUELLES

Aucun item

18 - POLITIQUE DE LA FAMILLE

- 18-1 Journée mondiale de lutte contre la maltraitance des personnes âgées – 15 juin 2016 – Proclamation;

18-2 Journée internationale contre l'homophobie – Proclamation et levée de drapeau;

19 - PARCOURS CYCLABLES

Aucun item

20 - PATRIMOINE

20-1 Commission du patrimoine maskoutain – Modification de la composition et nomination d'un représentant de la société civile – Autorisation;

20-2 Patrimoine – Inventaire architectural – Rapport – Rédaction;

**21 - SERVICE D'INGÉNIERIE
ET D'EXPERTISE TECHNIQUE (PARTIE 8)**

21-1 Ressources humaines – Employée temporaire – Technicienne sénior – Embauche – Approbation;

22 - DOCUMENTS DÉPOSÉS

22-1 Chambre de commerce et de l'industrie Les Maskoutains – Cahier-synthèse – Forum économique – Dépôt;

22-2 La Mutuelle des municipalités du Québec – Ristourne;

22-3 MRC de la Haute-Yamaska – Projet de Plan de gestion des matières résiduelles – Adoption;

22-4 Forum-2020 – Rapport financier au 31 décembre 2015 – Dépôt;

22-5 Municipalité de Saint-Louis – Gestion des périmètres urbains dans le cadre de l'orientation gouvernementale numéro 10 – Résolution – Information;

22-6 Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MDDELCC) – Procédure d'entretien de cours d'eau;

23- Période de questions;

24- Clôture de la séance.

Point 1- **ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

Aucun item.

Point 2- **OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Madame le préfet, Francine Morin, ouvre la séance à 20 h. Elle invite l'assemblée à se recueillir quelques instants.

Point 3- **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Rés. 16-05-111 **CONSIDÉRANT** l'ordre du jour qui accompagnait la convocation;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Denis Chabot,
Appuyée par M. le conseiller Yves de Bellefeuille,
IL EST RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour, tel que présenté;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES VOIX ET DE
LA POPULATION / PARTIES 1 À 9 DU BUDGET

Point 4- **SÉANCE ORDINAIRE DU 13 AVRIL 2016 –
PROCÈS-VERBAL – APPROBATION**

Rés. 16-05-112 CONSIDÉRANT le dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mars 2016;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Réjean Bernier,
Appuyée par M. le conseiller Mario Jussaume,
IL EST RÉSOLU

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 avril 2016 et
d'autoriser sa signature par les personnes habilitées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES VOIX ET DE
LA POPULATION / PARTIES 1 À 9 DU BUDGET

Point 5- **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le conseil tient une période de questions à l'intention des personnes présentes.

Point 6- **PÉRIODE D'INFORMATION RÉSERVÉE AUX MEMBRES
DU CONSEIL**

Le conseil tient une période d'information réservée aux membres du conseil.

7 - SECTION GÉNÉRALE

Point 7-1 **TOITURES DE LA MRC DES MASKOUTAINS – CONTRAT
– ADJUDICATION**

Rés. 16-05-113 CONSIDÉRANT la résolution du comité administratif adoptée le 23 février 2016
et portant le numéro CA 16-02-33;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public faite pour les travaux de réfection des
toitures, travaux intérieurs et travaux connexes au bâtiment du siège social de la
MRC des Maskoutains publié au SEAO le 14 avril 2016;

CONSIDÉRANT l'ouverture publique des soumissions le 9 mai 2016, à 14 h, en
la salle du conseil de la MRC des Maskoutains;

CONSIDÉRANT les résultats obtenus;

CONSIDÉRANT le rapport administratif de la greffière daté du 10 mai 2016;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de
Mme la conseillère Raymonde Plamondon,
Appuyée par M. le conseiller Denis Chabot,
IL EST RÉSOLU

D'OCTROYER à Construction Michel Dufresne et fils inc. (9116-0093 Québec inc.) plus bas soumissionnaire conforme, le mandat de réfection des toitures, travaux intérieurs et travaux connexes au bâtiment du siège social de la MRC des Maskoutains au coût de 317 000 \$, plus les taxes applicables, soit une somme totale de 364 470,75 \$ selon les termes et conditions de la soumission datée du 9 mai 2016.

Un règlement d'emprunt de même qu'une affectation au surplus disponible de la Partie 1 pourvoient au paiement de ce mandat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES VOIX ET DE
LA POPULATION / PARTIE 1 DU BUDGET

8 - RÈGLEMENT

Point 8-1 **ADOPTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 16-443 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 03-128 RELATIF AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ (CORRECTIONS ZONE INONDABLE / RIVIÈRE YAMASKA – SAINT-HYACINTHE – LOTS 4 878 356 ET 5 428 877)**

Rés. 16-05-114 CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du règlement numéro 16-443 a été donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 9 mars 2016;

CONSIDÉRANT la tenue d'une assemblée publique, en date du 13 avril 2016, par la Commission créée par le conseil en vertu de la résolution numéro 16-03-68, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de ladite Commission à l'effet d'adopter le règlement numéro 16-443;

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, L.R.Q., c. C-27-1, une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la séance du conseil;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que le préfet a mentionné l'objet du règlement et sa portée, conformément à la loi;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Yves de Bellefeuille,
Appuyée par M. le conseiller substitut Donald Côté,
IL EST RÉSOLU

D'ADOPTER le *Règlement numéro 16-443 modifiant le règlement numéro 03-128 relatif au schéma d'aménagement révisé (Corrections zone inondable / Rivière Yamaska – Saint-Hyacinthe – Lots 4 878 356 et 5 428 877)*, tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES VOIX ET DE
LA POPULATION / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 8-2 **ADOPTION – RÈGLEMENT D’EMPRUNT NUMÉRO 16-447
DÉCRÉTANT UN EMPRUNT POUR LA RÉFECTION DES
TOITURES DU SIÈGE SOCIAL DE LA MRC DES
MASKOUTAINS**

Rés. 16-05-115 CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du règlement d'emprunt numéro 16-447 a été donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 13 avril 2016;

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, L.R.Q., c. C-27-1, une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la séance du conseil;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que le préfet a mentionné l'objet du règlement et sa portée, conformément à la loi;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de
M. le conseiller substitut Donald Côté,
Appuyée par M. le conseiller Christian Martin,
IL EST RÉSOLU

D'ADOPTER le *Règlement d'emprunt numéro 16-447 décrétant un emprunt pour la réfection des toitures du siège social de la MRC des Maskoutains*, tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES VOIX ET DE
LA POPULATION / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 8-3 **ADOPTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 16-448 RELATIF À
L'ÉTABLISSEMENT DES QUOTES-PARTS
CONCERNANT LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DU
COURS D'EAU DÉCHARGE DU CN, PRINCIPALE ET DE
SES PREMIÈRE ET DEUXIÈME DÉCHARGES SUR LE
TERRITOIRE DE LA MRC DE PIERRE-DE SAUREL ET
DES MASKOUTAINS**

Rés. 16-05-116 CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du règlement numéro 16-448 a été donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 13 avril 2016;

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, L.R.Q., c. C-27-1, une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la séance du conseil;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que le préfet a mentionné l'objet du règlement et sa portée, conformément à la loi;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Denis Chabot,
Appuyée par M. le conseiller Mario St-Pierre,
IL EST RÉSOLU

D'ADOPTER le *Règlement numéro 16-448 relatif à l'établissement des quotes-parts concernant les travaux d'entretien du cours d'eau Décharge du CN, principale et de ses première et deuxième décharges sur le territoire de la MRC de Pierre-De Saurel et des Maskoutains*, tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES VOIX ET DE
LA POPULATION / PARTIE 1 DU BUDGET

9 - ADMINISTRATION ET FINANCES

Point 9-1 PROCÈS-VERBAL – COMITÉ ADMINISTRATIF – SÉANCE ORDINAIRE DU 26 AVRIL 2016 – DÉPÔT

Les membres du conseil prennent acte du dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif du 26 avril 2016 ainsi que des listes des comptes à payer et des comptes payés.

Point 9-2 ÉTAT COMPARATIF DES REVENUS ET DÉPENSES DE L'EXERCICE 2016 – 31 MARS 2016 – DÉPÔT

Dépôt des états comparatifs des revenus et dépenses de l'exercice en cours au 31 mars 2016, soumis par le directeur général et secrétaire-trésorier, le tout conformément à l'article 176.4 du Code municipal du Québec.

Point 9-3 ASSURANCES COLLECTIVES DES EMPLOYÉS – AN 3 – RENOUVELLEMENT

Rés. 16-05-117 **CONSIDÉRANT** que le 9 avril 2014, le conseil de la MRC des Maskoutains a entériné le contrat conclu entre l'UMQ et la Capitale Assurances et gestion du patrimoine, tel qu'il appert de la résolution numéro 14-04-100;

CONSIDÉRANT que ce contrat est d'une durée de cinq ans et prend fin le 31 mai 2019;

CONSIDÉRANT la proposition de renouvellement déposée le 18 mars 2016 et modifiée le 16 avril 2016;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'accepter les taux de renouvellement requis pour l'an 3 dudit contrat;

CONSIDÉRANT le rapport administratif de la directrice des finances et agente du personnel daté du 18 avril 2016;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité administratif faite par voie de résolution numéro CA 16-04-81 adoptée lors de la séance ordinaire du 26 avril 2016;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de
Mme la conseillère Raymonde Plamondon,
Appuyée par M. le conseiller André Lefebvre,
IL EST RÉSOLU

D'ACCEPTER les conditions de renouvellement présentées par La Capitale Assurance et gestion du patrimoine concernant l'assurance collective des employés de la MRC des Maskoutains pour la troisième année du contrat soit la période du 1^{er} juin 2016 au 31 mai 2017, conformément à la grille tarifaire déposée au soutien du rapport administratif de la directrice des finances et agente du personnel, daté du 18 mars 2016 et modifiée le 16 avril 2016; et

QU'UNE copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au Groupe Mallette actuaire inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES VOIX ET DE
LA POPULATION / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 9-4 **RESSOURCES HUMAINES – AGENTE DE LIAISON DU
COMITÉ DE BASSIN VERSANT – CONGÉ DE
MATERNITÉ – REMPLACEMENT**

Rés. 16-05-118 CONSIDÉRANT que, depuis 2013, le conseil a reconnu l'importance de supporter les comités de bassin versant que la MRC a contribué activement à mettre sur pied;

CONSIDÉRANT que le poste d'agent de liaison a été créé afin d'accompagner le conseil d'administration des comités de bassin versant dans leur vie et leurs activités corporatives;

CONSIDÉRANT le départ pour un congé de maternité et parental de l'agente de liaison de comité de bassin versant, prévu pour juin 2016, pour une période d'environ un an;

CONSIDÉRANT qu'il est essentiel de remplacer l'agente de liaison afin d'assurer le suivi nécessaire auprès des comités de bassin versant;

CONSIDÉRANT le rapport administratif du directeur général daté du 21 avril 2016;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité administratif faite par voie de résolution numéro CA 16-04-82 adoptée lors de la séance ordinaire du 26 avril 2016;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Denis Chabot,
Appuyée par Mme la conseillère substitut Hélène Dufault,
IL EST RÉSOLU

DE RETENIR les services de madame Sylvie Beauregard, travailleur autonome, pour agir comme agente de liaison en soutien aux activités corporatives des comités de bassin versant, le tout en remplacement de madame Anolise Brault qui doit s'absenter en raison d'un congé de maternité, le tout selon les conditions suivantes :

- À titre de travailleur autonome, madame Sylvie Beauregard recevra les instructions reliées à son mandat du directeur des services techniques ;
- Les heures consacrées au mandat seront facturées au taux horaire de 45 \$ / heure et la MRC assumera les frais de déplacement effectués dans le cadre de ses fonctions selon le taux applicable au sein de la MRC des Maskoutains;

- Madame Beaugard travaillera selon les besoins des comités de bassin versant, le tout sur la base d'un horaire variable et d'une moyenne de 14 heures / semaine.

Les fonds sont disponibles aux postes budgétaires intitulés 1-02-130-00-414-02 (Serv. prof. Bassin versant) et 1-02-130-00-141-72 (Rémunération - Agent de liaison CE).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES VOIX ET DE LA POPULATION / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 9-5 **COMITÉ DE LIAISON MRC/UPA – REPRÉSENTANTS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE – DÉSIGNATION**

Rés. 16-05-119 CONSIDÉRANT que, lors de la séance ordinaire du 9 mars 2016, le conseil de la MRC des Maskoutains a autorisé la modification de la composition du comité de liaison MRC/UPA pour y inclure trois représentants de la société civile, dont au moins un résident de la ville-centre et au moins un résident d'une municipalité rurale de la MRC des Maskoutains, tel qu'il appert de la résolution numéro 16-03-69;

CONSIDÉRANT l'appel de candidatures effectué pour combler ces postes;

CONSIDÉRANT les candidatures reçues;

CONSIDÉRANT le rapport administratif conjoint de la commissaire au développement agricole et agroalimentaire et du directeur associé daté du 19 avril 2016;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité administratif faite par voie de résolution numéro CA 16-04-83 adoptée lors de la séance ordinaire du 26 avril 2016;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de
Mme la conseillère Raymonde Plamondon,
Appuyée par M. le conseiller Denis Chabot,
IL EST RÉSOLU

DE NOMMER trois personnes au poste de représentant de la société civile pour siéger au comité de liaison MRC/UPA de la MRC des Maskoutains, et ce, pour un mandat de deux ans, à savoir :

- Monsieur André Brochu;
- Madame Marie-Claude Morin;
- Monsieur Patrick Dezainde.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES VOIX ET DE LA POPULATION / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 9-6 **CONVOI-CITOYEN – TRANSPORT FERROVIAIRE – DEMANDE DU BAPE – APPUI**

Rés. 16-05-120 CONSIDÉRANT la demande d'appui formulée par Convoi-citoyen sous la signature de madame Nicole Jetté;

CONSIDÉRANT le document transmis aux différentes municipalités de la MRC des Maskoutains pour expliquer la demande d'appui;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité administratif faite par voie de résolution numéro CA 16-04-101 adoptée lors de la séance ordinaire du 26 avril 2016;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Yves de Bellefeuille, Appuyée par Mme la conseillère substitut Hélène Dufault,
IL EST RÉSOLU

D'APPUYER ladite résolution en raison des principes y énoncés; et

DE DEMANDER de confier au Bureau d'audience publique en environnement (BAPE) d'étudier le projet de transport ferroviaire des pétroles nécessaires au projet de Chaleur Terminals inc. à Belledune pour en mesurer les impacts sur la sécurité de la population et des écosystèmes et de faire les recommandations qui s'imposent auprès des autorités fédérales concernées.

DE TRANSMETTRE la présente résolution aux autorités concernées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES VOIX ET DE
LA POPULATION / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 9-7 **PLAN DE COMMUNICATION – APPROBATION**

Rés. 16-05-121 CONSIDÉRANT le désir de la MRC des Maskoutains de se doter d'un plan de communication afin d'augmenter sa visibilité auprès des citoyens, et ce, par le biais de différents outils de communication;

CONSIDÉRANT l'importance des activités de communication pour positionner la MRC des Maskoutains dans la sphère publique et la faire connaître;

CONSIDÉRANT l'importance de mener les actions et projets en toute transparence;

CONSIDÉRANT le dépôt du projet de plan de communication de la MRC des Maskoutains et la présentation effectuée aux membres du comité administratif;

CONSIDÉRANT le rapport administratif de l'agente de communication daté du 19 janvier 2016;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité administratif d'adopter le plan de communication de la MRC des Maskoutains, tel qu'il appert de la résolution numéro CA 16-01-06;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Stéphane Bernier, Appuyée par M. le conseiller Alain Jobin,
IL EST RÉSOLU

D'ADOPTER le plan de communication de la MRC des Maskoutains, version révisée du 3 mai 2016, tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES VOIX ET DE
LA POPULATION / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 9-8 **PLAN DE COMMUNICATION – MISE EN OEUVRE – MANDATS**

Rés. 16-05-122 CONSIDÉRANT que le plan de communication vise à informer les citoyens et intervenants auxquels la MRC s'adresse selon ses différents secteurs d'activité et de compétence;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'assurer la mise en œuvre des mesures prévues à ce plan de communication;

CONSIDÉRANT le rapport administratif de l'agente de communication daté du 18 avril 2016;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Mario St-Pierre,
Appuyée par M. le conseiller Stéphane Bernier,
IL EST RÉSOLU

DE RETENIR le plan d'action pour la réalisation et la diffusion, en 2016, de deux bulletins d'information de la MRC et la publication de chroniques dans les journaux locaux pour un total de 7 820 \$, plus les taxes applicables.

Les fonds sont disponibles, dans la Partie 1, aux postes budgétaires 1-02-130-00-330-00 (Publicité et information) et 1-02-130-00-419-00 (Service prof. Ext. - Communication) par une réaffectation budgétaire du poste 1-02-130-00-419-00 (Service prof. Ext. - Communication).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES VOIX ET DE
LA POPULATION / PARTIE 1 DU BUDGET

**10 - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
DE LA MRC DES MASKOUTAINS**

Point 10-1 **FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES – COMITÉ D'ANALYSE DES PROJETS STRUCTURANTS – REPRÉSENTANTS – NOMINATIONS**

Rés. 16-05-123 CONSIDÉRANT que, lors de la séance ordinaire du 9 mars 2016, le conseil de la MRC des Maskoutains a adopté la Politique de soutien aux entreprises et la Politique des projets structurants pour améliorer les milieux de vie, tel qu'il appert des résolutions numéros 16-03-72 et 16-03-73;

CONSIDÉRANT que, pour l'analyse des projets visés par cette nouvelle politique, il est approprié de confier ce mandat au comité déjà en place pour les projets visés par la Politique du Fonds de développement rural sous réserve de modifier la composition de ce comité par l'ajout de deux membres pour l'analyse des projets structurants;

CONSIDÉRANT que, lors de la séance ordinaire du 22 mars 2016, le comité administratif de la MRC des Maskoutains a autorisé le directeur associé à solliciter deux nouveaux représentants à agir dans le cadre de l'analyse du dossier de la Politique des projets structurants pour améliorer les milieux de vie, soit un représentant de la Ville de Saint-Hyacinthe et un représentant du milieu des affaires, tel qu'il appert de la résolution numéro CA 16-03-60;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Hyacinthe a désigné monsieur Donald Côté, à titre de représentant au comité d'analyse des projets structurants de la MRC;

CONSIDÉRANT que monsieur Charles Fillion, directeur associé au développement économique, a vérifié l'intérêt de quatre personnes représentant le milieu des affaires au sein de la Commission de développement économique et entrepreneurial de la MRC et que monsieur René Vincelette a déclaré son intérêt à être le représentant du milieu des affaires au comité d'analyse des projets structurants de la MRC;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Alain Jobin,
Appuyée par M. le conseiller Christian Martin,
IL EST RÉSOLU

DE NOMMER les personnes suivantes pour siéger au comité d'analyse des projets structurants de la MRC des Maskoutains, et ce, pour un mandat de deux ans, à savoir :

- Donald Coté au poste de représentant de la Ville de Saint-Hyacinthe;
- René Vincelette au poste de représentant du milieu des affaires.

DE CONFIRMER en conséquence la composition du comité d'analyse des projets structurants, à savoir:

- Monsieur Yves Petit, président et maire de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot;
- Monsieur Réjean Bernier, maire, municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu;
- Donald Coté, représentant de la Ville de Saint-Hyacinthe;
- Monsieur Éric Devost, Espace carrière;
- Madame Chantal Goulet, Corporation de développement communautaire;
- Monsieur Mario Jussaume, municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville;
- Monsieur Richard Flibotte, Commission scolaire de Saint-Hyacinthe;
- René Vincelette, représentant du milieu des affaires;
- (poste vacant), représentant du réseau de la santé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES VOIX ET DE
LA POPULATION / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 10-2 **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – POLITIQUE DU FONDS MICROCRÉDIT – RECOMMANDATION**

Rés. 16-05-124 CONSIDÉRANT que, lors de la séance ordinaire du 15 décembre 2015, le comité administratif de la MRC des Maskoutains recommandait la création et l'établissement d'un fonds de microcrédit dédié aux entrepreneurs et petites entreprises situés sur le territoire de la MRC qui n'ont pas ou ont difficilement accès au financement traditionnel, tel qu'il appert de la résolution numéro CA 15-12-286;

CONSIDÉRANT le comité d'investissement commun (CIC) soumet au conseil de la MRC une Politique du Fonds microcrédit;

CONSIDÉRANT qu'en raison des dispositions légales en vigueur, il n'est pas permis d'affecter une somme de 50 000 \$ en provenance du surplus du Fonds de développement du territoire (FDT) au Fonds microcrédit;

CONSIDÉRANT qu'en conséquence, le Fonds microcrédit sera financé à même les argents actuellement disponibles dans le Fonds local d'investissement (FLI);

CONSIDÉRANT le rapport administratif du directeur associé daté du 21 avril 2016;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité administratif faite par voie de résolution numéro CA 16-04-85 adoptée lors de la séance ordinaire du 26 avril 2016;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de
M. le conseiller substitut Donald Côté,
Appuyée par M. le conseiller Denis Chabot,
IL EST RÉSOLU

D'ADOPTER la Politique du Fonds microcrédit et d'autoriser son intégration à la Politique d'investissement FLI-FLS de la MRC des Maskoutains, à titre d'Annexe B; et

D'APPROUVER que les prêts consentis dans le cadre du microcrédit soient effectués à partir du Fonds local d'investissement (FLI); et

DE STATUER que le territoire visé est celui de l'ensemble du territoire de la MRC; et

D'AUTORISER la greffière à entreprendre, pour et au nom de la MRC des Maskoutains, les démarches auprès de l'Agence de revenu du Canada pour que la MRC celle-ci soit reconnue comme organisme de bienfaisance et de l'autoriser à signer tout document requis à ces fins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES VOIX ET DE
LA POPULATION / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 10-3 **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – POLITIQUE
D'INVESTISSEMENT COMMUNE FLI/FLS –
MODIFICATIONS**

Rés. 16-05-125 CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'investissement commun (CIC) FLI-FLS de la MRC des Maskoutains de réviser la Politique d'investissement commune FLI-FLS afin de modifier certains paramètres de ladite politique pour accroître la pérennité et l'attractivité des Fonds FLI-FLS avec des taux d'intérêt plus compétitifs au niveau du marché, tout en maintenant un taux de base pour les prêts consentis via le FLS;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'intégrer la Politique du Fonds microcrédit à titre d'Annexe B à la Politique d'investissement commune FLI/FLS, car les prêts consentis le seront à partir du Fonds local d'investissement (FLI);

CONSIDÉRANT le rapport administratif du directeur associé daté du 21 avril 2016 de même que les modifications proposées et soumises à l'appui dudit rapport;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité administratif faite par voie de résolution numéro CA 16-04-86 adoptée lors de la séance ordinaire du 26 avril 2016;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Réjean Bernier,
Appuyée par M. le conseiller Mario Jussaume,
IL EST RÉSOLU

D'AUTORISER les modifications proposées à la Politique d'investissement commune des Fonds locaux FLI-FLS incluant l'intégration de la Politique du Fonds microcrédit à cette dernière à titre d'Annexe B; et

D'AUTORISER le préfet ou, en son absence, le préfet suppléant, et la greffière ou, en son absence, le directeur général, à signer la Politique d'investissement commune des fonds locaux, et ce, pour et au nom de la MRC des Maskoutains.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES VOIX ET
DE LA POPULATION / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 10-4 **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – ANNEXE C DE LA
CONVENTION DE PARTENARIAT FLS –
MODIFICATIONS**

Rés. 16-05-126 CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'investissement commun (CIC) FLI-FLS d'ajouter la possibilité pour la MRC des Maskoutains de désigner au CIC deux membres observateurs, sans droit de vote;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier en conséquence l'Annexe « C » de la convention de partenariat FLI/FLS;

CONSIDÉRANT le rapport administratif du directeur associé daté du 21 avril 2016, de même que les modifications proposées et soumises à l'appui dudit rapport;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité administratif faite par voie de résolution numéro CA 16-04-86 adoptée lors de la séance ordinaire du 26 avril 2016;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Alain Jobin,
Appuyée par M. le conseiller Christian Martin,
IL EST RÉSOLU

D'AUTORISER les modifications proposées à l'Annexe « C » de la convention de partenariat FLI-FLS intervenue entre la MRC des Maskoutains et Fonds locaux de solidarité FTQ, telles que proposées, particulièrement à l'article 3.3 de manière à pouvoir adjoindre au CIC deux membres observateurs, sans droit de vote;

D'AUTORISER le préfet ou, en son absence, le préfet suppléant, et la greffière ou, en son absence, le directeur général, à signer ladite Annexe C de la convention de partenariat FLI-FLS, tel que modifié, et ce, pour et au nom de la MRC des Maskoutains.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES VOIX ET DE
LA POPULATION / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 10-5 **TRANSFORMATION – ENTENTE – PROLONGATION**

Rés. 16-05-127 CONSIDÉRANT que, depuis 2013, le CLD Les Maskoutains a une entente de services avec le Conseil de transformation alimentaire du Québec, organisme hébergeur du site Internet de TransformAction;

CONSIDÉRANT que TransformAction travaille auprès de 400 transformateurs alimentaires de la Montérégie et a pour mission de mobiliser les transformateurs alimentaires par le développement d'alliances et de réseaux stratégiques afin de générer et contribuer à la réalisation d'activités et de projets structurants et innovants;

CONSIDÉRANT que, lors de la séance ordinaire du 28 avril 2015, le comité administratif de la MRC des Maskoutains a approuvé l'entente de services 2015-2016 à intervenir avec le Conseil de transformation alimentaire du Québec, organisme hôte de TransformAction, pour la période du 1^{er} mai 2015 au 30 avril 2016, de manière à ce que la MRC assure la fourniture des services prévus à l'entente concernant la gestion Web de TransformAction, tel qu'il appert de la résolution numéro CA 15-04-81;

CONSIDÉRANT que le Conseil de transformation alimentaire du Québec désire prolonger l'entente de services avec la MRC des Maskoutains, suivant le projet soumis;

CONSIDÉRANT les résultats positifs de ce partenariat;

CONSIDÉRANT le rapport administratif du directeur associé daté du 4 mai 2016;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Denis Chabot,
Appuyée par M. le conseiller Stéphane Bernier,
IL EST RÉSOLU

D'APPROUVER la prolongation de l'entente de services 2016-2017 à intervenir avec le Conseil de transformation alimentaire du Québec, organisme hôte de TransformAction, selon le projet soumis, de manière à ce que la MRC assure la fourniture des services prévus à l'entente concernant la gestion Web de TransformAction et d'autoriser sa signature par le préfet ou, en son absence, le préfet suppléant, et la greffière ou, en son absence, le directeur général.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES VOIX ET DE
LA POPULATION / PARTIE 1 DU BUDGET

11 - AMÉNAGEMENT ET ENVIRONNEMENT

Point 11-1 COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE – REPRÉSENTANTS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE ET DE L'UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES – DÉSIGNATIONS

Rés. 16-05-128 CONSIDÉRANT le Règlement numéro 97-76 créant le comité consultatif agricole de la MRC des Maskoutains, notamment les articles 4 et 6;

CONSIDÉRANT la démission de monsieur Rosaire Martin, membre de la société civile, et la démission de monsieur Jean-Claude Lavallée, membre de l'Union des producteurs agricoles;

CONSIDÉRANT la liste de membres de l'UPA intéressés à siéger sur le comité fournie par madame Julie Robert, agente syndicale auprès de l'UPA en septembre 2015;

CONSIDÉRANT l'appel de candidatures effectué en février 2016 pour les membres de la société civile;

CONSIDÉRANT le rapport administratif de la greffière daté du 21 avril 2016;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité administratif faite par voie de résolution numéro CA 16-04-84 adoptée lors de la séance ordinaire du 26 avril 2016;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de
Mme la conseillère Raymonde Plamondon,
Appuyée par M. le conseiller Yves de Bellefeuille,
IL EST RÉSOLU

DE NOMMER les personnes suivantes au Comité consultatif agricole de la MRC des Maskoutains, et ce, pour un mandat de deux ans :

- Monsieur Pierre Paré, membre représentant des producteurs agricoles;
- Monsieur Florian Bernard, membre représentant de la société civile.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES VOIX ET DE
LA POPULATION / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 11-2 **RÈGLEMENT RÉGIONAL 05-164 RELATIF À LA
PROTECTION DES BOISÉS – FONCTIONNAIRE DÉSIGNÉ
ADJOINT – MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE –
NOMINATION**

Rés. 16-05-129 CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur, le 17 mai 2005, du Règlement régional numéro 05-164 relatif à la protection des boisés;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil de la MRC des Maskoutains peut désigner un fonctionnaire de chaque municipalité locale pour l'application du Règlement régional numéro 05-164 relatif à la protection des boisés;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.5 du Règlement régional numéro 05-164 relatif à la protection des boisés, le conseil de la MRC désigne, aux fins d'administration et de délivrance des permis et certificats de ce règlement, les fonctionnaires municipaux nommés à cette fin par les municipalités locales pour leur territoire respectif pour agir à titre d'inspecteur régional adjoint (fonctionnaire désigné adjoint);

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2016-04-094, adoptée le 4 avril 2016, par la municipalité de Saint-Jude, à l'effet de nommer un fonctionnaire désigné adjoint pour l'application du Règlement régional numéro 05-164 relatif à la protection des boisés;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Yves de Bellefeuille,
Appuyée par M. le conseiller substitut Donald Côté,
IL EST RÉSOLU

DE DÉSIGNER, aux fins d'administration et de délivrance des permis et certificats du Règlement régional numéro 05-164 relatif à la protection des boisés monsieur Eddy Perez, inspecteur en bâtiment, fonctionnaire désigné adjoint par la municipalité de Saint-Jude, pour agir à titre d'inspecteur régional adjoint sous l'autorité de l'inspecteur régional de la MRC des Maskoutains.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES VOIX ET DE
LA POPULATION / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 11-3 **PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS (PADF) – MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS – PROJET DE PLATEFORME WEB – DEUXIÈME APPEL DE PROJETS – APPROBATION DE DÉPÔT**

Rés. 16-05-130 CONSIDÉRANT que, lors de la séance ordinaire du 10 février 2016, le conseil de la MRC des Maskoutains a approuvé le dépôt du projet de plateforme informatisée de demande de permis et de déclaration de travaux pour l'abattage d'arbres (plateforme web) dans le cadre de l'appel de projets du Fonds spécial – Initiative forêt privée du Sud du Québec du Programme d'aménagement durable des forêts, tel qu'il appert de la résolution numéro 16-02-47;

CONSIDÉRANT que ce projet, bien que fort intéressant, n'a pas été retenu;

CONSIDÉRANT que l'Agence forestière de la Montérégie invite la MRC des Maskoutains à soumettre à nouveau notre projet lors du deuxième appel de projets, dont la date butoir pour le dépôt est le 13 mai 2016;

CONSIDÉRANT le rapport administratif du technicien à l'aménagement daté du 14 avril 2016;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité Aménagement et Environnement formulée lors de la réunion du 20 avril 2016;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de
Mme la conseillère Raymonde Plamondon,
Appuyée par M. le conseiller Alain Jobin,
IL EST RÉSOLU

D'APPROUVER à nouveau le dépôt du projet de plateforme informatisée de demande de permis et de déclaration de travaux pour l'abattage d'arbres (plateforme web) dans le cadre de l'appel de projets du Fonds spécial – Initiative forêt privée du Sud du Québec du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF); et

D'AUTORISER le directeur à l'aménagement à signer tout document pour donner application à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES VOIX ET DE
LA POPULATION / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 11-4 **PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS (PADF) – MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS – PROJET DE VALORISATION DES BOISÉS ET DES CORRIDORS NATURELS DE LA MRC DES MASKOUTAINS – DEUXIÈME APPEL DE PROJETS – APPROBATION DE DÉPÔT**

Rés. 16-05-131 CONSIDÉRANT le projet de valorisation des boisés et des corridors naturels de la MRC des Maskoutains déposé par le directeur à l'aménagement;

CONSIDÉRANT que ce projet pourrait se qualifier pour bénéficier des fonds disponibles dans le cadre du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF);

CONSIDÉRANT que la réalisation de ce projet permettrait de bonifier le travail de rédaction de la Politique verte de la MRC des Maskoutains;

CONSIDÉRANT que l'Agence forestière de la Montérégie invite la MRC des Maskoutains à soumettre à nouveau ses projets lors du deuxième appel de projets, dont la date butoir pour le dépôt est le 13 mai 2016;

CONSIDÉRANT le rapport administratif du technicien à l'aménagement daté du 14 avril 2016;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité Aménagement et Environnement formulée lors de la réunion du 20 avril 2016;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Denis Chabot,
Appuyée par M. le conseiller Alain Jobin,
IL EST RÉSOLU

D'APPROUVER le dépôt du projet de valorisation des boisés et des corridors naturels de la MRC des Maskoutains au Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) afin d'obtenir une aide financière en provenance du Fonds spécial ou de l'enveloppe régulière au Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) pour nous permettre de réaliser ce projet, et ainsi bonifier la Politique verte de la MRC des Maskoutains présentement en rédaction; et

D'AUTORISER le directeur à l'aménagement à signer tout document pour donner application à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES VOIX ET DE LA
POPULATION / PARTIE 1 DU BUDGET

12 - COURS D'EAU ET VOIRIE

Point 12-1 COURS D'EAU – PROCÉDURES RELATIVES À L'ENTRETIEN DE COURS D'EAU EN MILIEU AGRICOLE – SIGNATAIRES – DÉSIGNATION

Rés. 16-05-132 CONSIDÉRANT la Procédure d'entretien de cours d'eau en milieu agricole du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MDDELCC), datée du 24 février 2016;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de cette nouvelle procédure, un avis préalable à la réalisation d'entretien de cours d'eau en milieu agricole doit être complété par la MRC des Maskoutains;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour la MRC des Maskoutains de mandater des représentants pour compléter et signer ce formulaire en son nom;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Mario Jussaume,
Appuyée par M. le conseiller Claude Roger,
IL EST RÉSOLU

D'AUTORISER le gestionnaire aux cours d'eau et aux parcours cyclables, ou, en son absence, directeur des services techniques, à signer, pour et au nom de la MRC, le formulaire intitulé « *Avis préalable à la réalisation d'entretien de cours d'eau en milieu agricole* » lorsque requis en application de la Procédure d'entretien de cours d'eau en milieu agricole du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MDDELCC).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES VOIX ET DE
LA POPULATION / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 12-2 **DÉCHARGE DU GRAND RANG SAINT-FRANÇOIS,
PRINCIPAL (12/MASK010/220) – CONTRAT 008/2016 –
VILLES DE SAINT-PIE ET DE SAINT-HYACINTHE –
RAPPORT AGRONOMIQUE ET RECOMMANDATIONS
POUR TRAVAUX 2016**

Rés. 16-05-133 CONSIDÉRANT la rencontre tenue le 19 avril 2016 avec les Villes de Saint-Hyacinthe et de Saint-Pie relativement aux travaux d'entretien du cours d'eau Décharge du Grand Rang Saint-François, principal;

CONSIDÉRANT que, lors de cette rencontre, il a été convenu de convoquer les producteurs visés afin de les informer des travaux à venir et de finaliser la préparation des plans et devis des travaux d'entretien dudit cours d'eau;

CONSIDÉRANT le rapport agronomique déposé;

CONSIDÉRANT les rencontres tenues avec les producteurs agricoles concernés;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Pie doit s'assurer auprès desdits producteurs que ceux-ci appliqueront les mesures prévues au rapport agronomique préparé et déposé par la firme Pleine Terre;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de finaliser la préparation des plans et devis des travaux d'entretien du cours d'eau;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité Cours d'eau et Voirie formulée lors de la réunion tenue le 19 avril 2016;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Denis Chabot,
Appuyée par Mme la conseillère Raymonde Plamondon,
IL EST RÉSOLU

D'AUTORISER le département des services techniques à préparer les plans, devis et autres documents techniques relatifs à la conception concernant le cours d'eau Décharge du Grand Rang Saint-François, principal, situé dans les Villes de Saint-Hyacinthe et de Saint-Pie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES VOIX ET DE
LA POPULATION / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 12-3 **RUISSEAU DÉCHARGE DES VINGT, PRINCIPAL (15/4525-33/280) – CONTRAT 002/2016 – MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE – PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS – AUTORISATION**

Rés. 16-05-134 CONSIDÉRANT la demande d'intervention dans le cours d'eau Ruisseau Décharge des Vingt, principal (15/4525-33/280) présentée par la municipalité de Saint-Jude, par sa résolution numéro 2015-01-042 datée du 12 janvier 2015;

CONSIDÉRANT le rapport administratif du gestionnaire aux cours d'eau et aux parcours cyclables daté du 14 avril 2016;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité Cours d'eau et Voirie formulée lors de la réunion tenue le 19 avril 2016;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Yves de Bellefeuille, Appuyée par M. le conseiller Mario Jussaume,
IL EST RÉSOLU

D'AUTORISER le département des services techniques à préparer les plans, devis et autres documents techniques relatifs à la conception concernant le cours d'eau Ruisseau Décharge des Vingt, principal (15/4525-33/280), situé dans la municipalité de Saint-Jude.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES VOIX ET DE
LA POPULATION / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 12-4 **COURS D'EAU PETIT-LEDOUX, BRANCHE 2 (15/8630/295) – CONTRAT 007/2016 – MUNICIPALITÉ DE SAINT-LIBOIRE – PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS – AUTORISATION**

Rés. 16-05-135 CONSIDÉRANT la demande d'intervention dans le cours d'eau Petit-Ledoux, branche 2 (15/8630/295) présentée par la municipalité de Saint-Liboire, par sa résolution numéro 2015-11-319 datée du 3 novembre 2015;

CONSIDÉRANT le rapport administratif du gestionnaire aux cours d'eau et aux parcours cyclables daté du 4 avril 2016;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité Cours d'eau et Voirie formulée lors de la réunion tenue le 19 avril 2016;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Denis Chabot, Appuyée par M. le conseiller substitut Donald Côté,
IL EST RÉSOLU

D'AUTORISER le département des services techniques à préparer les plans, devis et autres documents techniques relatifs à la conception concernant le cours d'eau Petit-Ledoux, branche 2 (15/8630/295), situé dans la municipalité de Saint-Liboire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES VOIX ET DE
LA POPULATION / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 12-5 **DESCENTE JÉRÔME-BONIN, EMBRANCHEMENT DU 3^E RANG (15/7566/287) – CONTRAT 006/2016 – MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARCEL-DE-RICHELIEU – PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS – AUTORISATION**

Rés. 16-05-136 CONSIDÉRANT la demande d'intervention dans le cours d'eau Descente Jérôme-Bonin, embranchement du 3^e rang (15/7566/287) présentée par la municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu, par sa résolution numéro 15-07-128 datée du 6 juillet 2015;

CONSIDÉRANT le rapport administratif du gestionnaire aux cours d'eau et aux parcours cyclables daté du 4 avril 2016;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité Cours d'eau et Voirie formulée lors de la réunion tenue le 19 avril 2016;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Réjean Bernier, Appuyée par M. le conseiller Richard Veilleux,
IL EST RÉSOLU

D'AUTORISER le département des services techniques à préparer les plans, devis et autres documents techniques relatifs à la conception concernant le cours d'eau Descente Jérôme-Bonin, embranchement du 3^e rang (15/7566/287), situé dans la municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES VOIX ET DE LA POPULATION / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 12-6 **MRC DES LAURENTIDES ET MRC DE LAC SAINT-JEAN – RÉGIME ACTUEL DE GESTION DES COURS D'EAU – POSITION – APPUI**

Rés. 16-05-137 CONSIDÉRANT la résolution numéro 2016.01.6700 de la MRC des Laurentides et la résolution numéro 9213-12-2015 de la MRC de Lac-Saint-Jean laquelle sollicite notre appui afin de demander aux différents ministères concernés, soit le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MDDELCC), le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) et le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) de revoir entièrement les exigences imposées aux MRC pour la gestion des cours d'eau de manière à simplifier celle-ci et à réduire les coûts et délais d'intervention;

CONSIDÉRANT qu'il est effectivement opportun de revoir les normes d'intervention et les exigences imposées aux MRC pour la gestion des cours d'eau de manière à simplifier la procédure et à réduire les coûts et les délais d'intervention;

CONSIDÉRANT que, dans de nombreux cas, les coûts reliés aux services professionnels externes requis pour satisfaire les exigences du Ministère sont démesurés par rapport aux coûts de l'intervention projetée;

CONSIDÉRANT que la MRC des Maskoutains souscrit aux conclusions du rapport Perreault quant à la lourdeur des exigences gouvernementales sur la reddition de comptes;

CONSIDÉRANT que les exigences gouvernementales sont de nature à inciter les propriétaires fonciers à réaliser des travaux sans autorisation, ce qui ne doit pas se produire;

CONSIDÉRANT que l'état devrait plutôt mettre en place un guide normatif d'intervention dans les cours d'eau que les MRC devraient respecter;

CONSIDÉRANT l'expertise développée par les gestionnaires de cours d'eau des différentes MRC;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de
M. le conseiller substitut Donald Côté,
Appuyée par M. le conseiller Mario St-Pierre,
IL EST RÉSOLU

D'APPUYER lesdites résolutions; et

DE DEMANDER aux différents ministères ((MDDELCC, MFFP, MAMOT, MAPAQ) de revoir entièrement les exigences imposées aux MRC pour la gestion des cours d'eau de manière à simplifier celle-ci et à réduire les coûts et délais d'intervention; et

DE TRANSMETTRE la présente résolution aux autorités concernées

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES VOIX ET DE
LA POPULATION / PARTIE 1 DU BUDGET

13 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

Point 13-1 **SÛRETÉ DU QUÉBEC – CONSTATS D'INFRACTION MUNICIPAUX – IMPRESSION – AUTORISATION**

Rés. 16-05-138 CONSIDÉRANT la demande d'impression de constats d'infraction faite par la Sûreté du Québec de la MRC des Maskoutains;

CONSIDÉRANT la soumission numéro 4156, de la compagnie Pixim Solutions inc., datée du 28 avril 2016;

CONSIDÉRANT le rapport administratif de la directrice des finances et agente du personnel daté du 2 mai 2016;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Richard Veilleux,
Appuyée par M. le conseiller Mario Jussaume,
IL EST RÉSOLU

D'AUTORISER l'impression de 10 000 constats d'infraction auprès de la compagnie Pixim Solutions inc., au coût de 847,75 \$ / 1 000, plus les taxes applicables, conformément à la soumission numéro 4156, datée du 28 avril 2016.

Les fonds sont disponibles, dans la Partie 1, au poste budgétaire 1-02-190-20-670-00 (Fournitures de bureau – Police).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES VOIX ET DE
LA POPULATION / PARTIE 1 DU BUDGET

14 - SÉCURITÉ INCENDIE ET CIVILE

Aucun item

15 - TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF RÉGIONAL

Aucun item

16 - FONDS DE DÉVELOPPEMENT RURAL

Point 16-1 **FONDS DE DÉVELOPPEMENT RURAL – PROJETS (1^{RE} VAGUE) – APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

Rés. 16-05-139 CONSIDÉRANT les projets soumis dans le cadre du premier appel de projets 2016 du Fonds de développement rural de la MRC des Maskoutains;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de gestion du Fonds de développement rural formulées lors de la rencontre du 28 avril 2016;

CONSIDÉRANT que les ententes prendront effet au moment de leur signature et qu'elles seront en vigueur jusqu'au 31 mars 2017;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Alain Jobin,
Appuyée par M. le conseiller Réjean Bernier,
IL EST RÉSOLU

D'APPROUVER les projets suivants avec les montants d'aide financière ci-après indiqués :

	Projet Pacte rural maskoutain printemps 2016	Montant
1-	Projet : Le monarque soyeux aux Quatre-Vents Promoteur : Maison des Jeunes des Quatre-Vents	26 000 \$
2-	Projet : Revitalisation du terrain de soccer de Saint-Marcel-de-Richelieu Promoteur : Comité des loisirs de St-Marcel-de-Richelieu inc.	6 850 \$
3-	Projet : Réfection de la patinoire de Saint-Louis Promoteur : Municipalité de Saint-Louis	18 000 \$
4-	Projet : Parc du Centre communautaire de Saint-Jude Promoteur : Municipalité de Saint-Jude	18 000 \$
5-	Projet : Grimporama, parc-école de Saint-Hugues Promoteur : Municipalité de Saint-Hugues	40 000 \$
6-	Projet : Un tir franc au but! Promoteur : Comité des loisirs de Ste-Hélène-de-Bagot	18 227,60 \$
7-	Projet : Activités soirées 7 à 17 ans avec parents à Saint-Pie Promoteur : Centre de la Famille Saint-Pie	5 430 \$
8-	Projet : Mise à niveau de sites sportifs à Saint-Valérien-de-Milton Promoteur : Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton	18 000 \$
9-	Projet : Engagement bénévole en loisir et en sport Promoteur : Loisir et Sport Montérégie	6 000 \$
	Total :	156 507,60 \$

QUE les termes, modalités et conditions prévues aux recommandations des projets font partie intégrante de la présente résolution;

QU'une entente soit signée avec chaque organisme bénéficiaire précisant les modalités de réalisation et le versement des sommes convenues;

D'AUTORISER le préfet ou, en son absence, le préfet suppléant, et la greffière ou, en son absence, le directeur général, à signer les ententes et tout document pour donner plein effet à la présente résolution.

Les fonds sont disponibles, dans la Partie 2, au poste budgétaire 2-02-629-00-970-01 Pacte rural – Projets subventionnés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES VOIX ET DE
LA POPULATION / PARTIE 2 DU BUDGET

17 - MATIÈRES RÉSIDUELLES

Aucun item

18 - POLITIQUE DE LA FAMILLE

Point 18-1 **JOURNÉE MONDIALE DE LUTTE CONTRE LA
MALTRAITANCE DES PERSONNES ÂGÉES –
15 JUIN 2016 – PROCLAMATION**

Rés. 16-05-140 CONSIDÉRANT que la *Journée mondiale de lutte contre la maltraitance des personnes âgées* a pour but de sensibiliser l'opinion publique sur un phénomène inacceptable et tabou dans notre société, soit la maltraitance des personnes âgées;

CONSIDÉRANT que les victimes aînées, en majorité des femmes sont plus vulnérables et incapables de se défendre ou de réagir;

CONSIDÉRANT l'action 4.2 du Plan d'action de la Politique régionale MADA de la MRC des Maskoutains à l'orientation Sécurité qui traite des différentes formes de maltraitance faites envers les personnes aînées;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de sensibiliser la population maskoutaine à cette réalité;

CONSIDÉRANT le rapport administratif de la chargée de projet à la famille daté du 3 mai 2016;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Alain Jobin,
Appuyée par Mme la conseillère substitut Hélène Dufault,
IL EST RÉSOLU

DE PROCLAMER la journée du 15 juin 2016 comme étant la *Journée mondiale de lutte contre la maltraitance des personnes âgées* afin de sensibiliser la population de la MRC des Maskoutains; et

D'INVITER les municipalités membres de la MRC des Maskoutains à adopter une résolution à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES VOIX ET DE
LA POPULATION / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 18-2 **JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE – PROCLAMATION ET LEVÉE DE DRAPEAU**

Rés. 16-05-141 CONSIDÉRANT que la *Journée internationale contre l'homophobie* se tiendra le 17 mai 2016;

CONSIDÉRANT que l'homophobie étant une forme de discrimination au même titre que toute autre discrimination et qu'il est important de sensibiliser la population de tous les milieux pour lutter contre elle;

CONSIDÉRANT l'appui favorable à l'organisme Jeunes Adultes Gai-e-s (JAG) à la campagne de sensibilisation, cette année sous le thème *La transphobie affecte tous les âges*;

CONSIDÉRANT que la MRC avait déjà donner son appui en ayant proclamer cette journée contre l'homophobie en 2014;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller André Lefebvre, Appuyée par Mme la conseillère Raymonde Plamondon,
IL EST RÉSOLU

DE PROCLAMER le 17 mai 2016 *Journée internationale contre l'homophobie* et que la MRC arbore le drapeau arc-en-ciel, du 10 au 17 mai 2016, sur l'édifice du siège social.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES VOIX ET DE LA POPULATION / PARTIE 1 DU BUDGET

19 - PARCOURS CYCLABLES

Aucun item

20 - PATRIMOINE

Point 20-1 **COMMISSION DU PATRIMOINE MASKOUTAIN – MODIFICATION DE LA COMPOSITION ET NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA SOCIÉTÉ CIVILE – AUTORISATION**

Rés. 16-05-142 CONSIDÉRANT que, lors de sa réunion du 3 février 2016, la Commission du patrimoine maskoutain a recommandé au conseil de modifier sa composition afin de remplacer le poste de représentant du CLD par un poste de représentant de la société civile;

CONSIDÉRANT qu'en conformité avec cette recommandation, un appel de candidatures a été fait pour combler ce poste;

CONSIDÉRANT la candidature reçue;

CONSIDÉRANT le rapport administratif de la greffière daté du 21 avril 2016;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité administratif faite par voie de résolution numéro CA 16-04-99 adoptée lors de la séance ordinaire du 26 avril 2016;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Yves de Bellefeuille,
Appuyée par M. le conseiller Christian Martin,
IL EST RÉSOLU

DE MODIFIER la composition de la Commission du patrimoine maskoutain afin
de remplacer le poste de représentant du CLD par un poste de représentant de la
société civile; et,

DE NOMMER monsieur Daniel Morency Dutil représentant de la société civile à
la Commission du patrimoine maskoutain, et ce, pour un mandat de deux ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES VOIX ET DE
LA POPULATION / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 20-2 **PATRIMOINE – INVENTAIRE ARCHITECTURAL –
RAPPORT – RÉDACTION**

Rés. 16-05-143 CONSIDÉRANT que, dans le cadre de la première entente de développement
culturel intervenue entre le ministère de la Culture, des Communications et de la
Condition féminine (MCCCF), la Ville de Saint-Hyacinthe et la MRC des
Maskoutains, la MRC a élaboré un inventaire architectural d'envergure afin de
faciliter les interventions sur le territoire;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'utiliser l'inventaire architectural, pour en faire un
outil synthétisé afin de rendre accessible les données recueillies, de sensibiliser les
citoyens à la richesse du patrimoine, permettre le développement du tourisme et
outiller les municipalités pour protéger et promouvoir le patrimoine;

CONSIDÉRANT que les données sont déjà recueillies et que la mise en place de
ce projet requiert uniquement que de l'investissement en temps du chargé du
projet;

CONSIDÉRANT le rapport administratif du chargé de projet en patrimoine daté
du 28 avril 2016;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Réjean Bernier,
Appuyée par M. le conseiller Mario Jussaume,
IL EST RÉSOLU

D'AUTORISER le chargé de projet en patrimoine à procéder à la réalisation d'un
rapport synthèse sur le patrimoine bâti à partir de l'inventaire architectural existant
afin de faciliter l'accessibilité aux informations sur le patrimoine pour les citoyens
et les municipalités de la MRC des Maskoutains.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES VOIX ET DE
LA POPULATION / PARTIE 1 DU BUDGET

**21 - SERVICE D'INGÉNIERIE
ET D'EXPERTISE TECHNIQUE (PARTIE 8)**

Point 21-1 **RESSOURCES HUMAINES – EMPLOYÉE TEMPORAIRE –
TECHNICIENNE SÉNIORE – EMBAUCHE –
APPROBATION**

Rés. 16-05-144 CONSIDÉRANT que le service d'ingénierie doit livrer les mandats selon les
demandes des municipalités participantes à la Partie 8;

CONSIDÉRANT l'ampleur des mandats de 2016, il est opportun de faire l'ajout d'un employé temporaire à titre de technicienne sénior, pour assurer principalement la supervision et la coordination des chantiers et participera également aux projets en phase de conception;

CONSIDÉRANT l'expérience de l'année dernière, il y a lieu de considérer la candidate madame Cindy Ainsley, ingénieure junior en génie civil à être embauchée de nouveau cette année à titre d'employé temporaire;

CONSIDÉRANT que ce poste est rémunéré à l'échelon 4 de la classe 7, selon la Politique de rémunération, qu'elle agira sur un horaire variable entre 28 et 40 heures par semaine à taux régulier, avec une banque de 900 heures maximum et dont les avantages sociaux et les conditions de travail sont ceux qui prévalent selon les Politiques en vigueur à la MRC;

CONSIDÉRANT que sur l'ensemble des 900 heures, approximativement 90 % d'entre-elles seraient facturables, tel qu'il appert au règlement de la Partie 8 et qu'un emploi saisonnier avait été prévu lors de l'étude du budget;

CONSIDÉRANT le rapport administratif du directeur des services technique daté du 3 mai 2016;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de
Mme la conseillère Raymonde Plamondon,
Appuyée par M. le conseiller Denis Chabot,
IL EST RÉSOLU

DE PROCÉDER l'embauche de madame Cindy Ainsley, à titre de technicienne sénior selon les conditions suivantes :

- La MRC retient les services de madame Cindy Ainsley pour agir à titre de technicienne sénior aux services techniques, sous la supervision du directeur des services techniques;
- Madame Ainsley agira au poste de technicienne sénior aux services techniques (Partie 8), sur un horaire variable entre 28 et 40 heures par semaine à taux régulier, avec une banque de 900 heures maximum;
- Cette fonction correspond à la catégorie « *Personnel technique ou de soutien* loi, tel que prévu à la Politique des conditions de travail du personnel de la MRC des Maskoutains;
- La rémunération est établie à l'échelon 4 de la classe 7, selon la Politique de rémunération du personnel de la MRC;
- Les avantages sociaux et les conditions de travail sont ceux qui prévalent selon les Politiques en vigueur à la MRC;
- L'entrée en fonction débutera le lundi 16 mai 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES VOIX ET DE
LA POPULATION / PARTIES 1 ET 8 DU BUDGET

22 - DOCUMENTS DÉPOSÉS

Point 22-1 Chambre de commerce et de l'industrie Les Maskoutains – Cahier-synthèse – Forum économique – Dépôt;

- Point 22-2 La Mutuelle des municipalités du Québec – Ristourne;
- Point 22-3 MRC de la Haute-Yamaska – Projet de Plan de gestion des matières résiduelles – Adoption;
- Point 22-4 Forum-2020 – Rapport financier au 31 décembre 2015 – Dépôt;
- Point 22-5 Municipalité de Saint-Louis – Gestion des périmètres urbains dans le cadre de l'orientation gouvernementale numéro 10 – Résolution – Information;
- Point 22-6 Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MDDELCC) – Procédure d'entretien de cours d'eau;

Point 23- **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le conseil tient une période de questions à l'intention des personnes présentes.

Point 24- **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Rés. 16-05-145 Sur la proposition de M. le conseiller Denis Chabot
Appuyée par M. le conseiller Mario St-Pierre,
IL EST RÉSOLU

DE LEVER la présente séance à 20 h 50.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES VOIX ET DE
LA POPULATION / PARTIES 1 À 9 DU BUDGET

Francine Morin, préfet

M^e Josée Vendette, greffière